



INFOS MUNICIPALES

n°67

« La petite Gazette »

juillet 2023

Document disponible en mairie, sur notre site : www.mairie-ileauxmoines.fr –

Abonnement : bibliotheque@mairie-ileauxmoines.fr

RASSEMBLEMENT DU 3 JUILLET

À l'initiative de l'association des Maires de France, la population a été invitée à se rassembler à midi ce lundi pour témoigner sa solidarité avec les élus et manifester son soutien dans la difficile gestion des manifestations, émeutes, destructions qui ont frappé trop de communes françaises. Plus de cent trente personnes ont pu honorer cette invitation tardive et se sont regroupées toute affaire cessante.

Après une allocution du maire, la Marseillaise a été entonnée.

LE PASSAGE DE LA FLAMME OLYMPIQUE

Le département du Morbihan sera la 26^{ème} étape du périple de 68 jours de la flamme olympique à travers le pays.

Pour nous, ce sera le 6 juin 2024. Sept lieux ont été choisis pour avoir le privilège d'être des étapes de son parcours : Lorient, Pontivy, Josselin, Vannes et trois sites iconiques du département, Rochefort-en-Terre, Sainte-Anne-d'Auray et l'Île-aux-Moines. Le cadrage du parcours autour de l'île fait l'objet de concertation avec le comité national. Nous devrions disposer de ces éléments durant l'été, ce qui nous permettra de mettre en place un groupe extra municipal de travail.

« Le relais de la flamme sera une première occasion de rassembler tous les français autour des valeurs de l'olympisme, de faire vivre les symboles forts de respect, d'unité, d'amitié et de paix entre les peuples qui lui sont attachés, d'encourager la pratique du sport dans tous les territoires et de partager l'énergie et l'esprit des jeux avec le plus grand nombre ».

L'ADRESSAGE

Après la certification de notre base d'adresses locales, chaque habitant obtiendra un certificat d'adressage (à communiquer à ses contacts) dans le courant des mois de septembre ou octobre.

Nous avons passé commande des 145 plaques de noms de rues et des 1 175 numéros à apposer sur les habitations.

Après délibération, le Conseil municipal a décidé de faire procéder à leur pose par l'entreprise qui va nous les fournir. L'ensemble de la pose mobilisera 2 techniciens pendant sept semaines ! Nous espérons que l'opération sera close avant la fin de l'année.



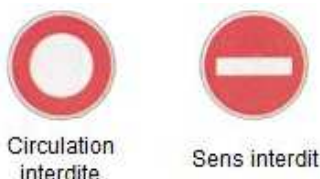
UN DÉFIBRILLATEUR AU GUIP

Avec le soutien financier (1 355 €) de l'association des amis de Penhap et l'accueil du chantier du Guip, nous avons doté la partie sud de notre île d'un défibrillateur supplémentaire. Que ce soit l'occasion de rappeler l'implantation de ceux qui existent : EHPAD, Salle polyvalente, Cap-Horn, boulangerie de Mme e et M. Lucas.

FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

Comme toute structure de ce type, notre centre de loisirs bénéficie d'un agrément pour fonctionner, attribué en fonction de l'équipement dont nous disposons. Notre capacité d'accueil a été fixée par les Services de l'État, et limitée à **vingt enfants** (seules les activités type « sorties » échappent à cette règle, si nous justifions de l'encadrement requis). Ce centre a vocation à répondre prioritairement aux impératifs de garde des parents ayant une activité professionnelle contraignante. Pour la bonne programmation de l'encadrement, nous avons demandé l'anticipation des inscriptions pour nous en tenir aux capacités d'accueil imposées. Les places disponibles se situent donc à la marge.

RAPPELS DE CODE DE LA ROUTE (en particulier à destination des cyclistes)



Circulation interdite

Sens interdit

Notre insularité ne nous exonère pas de l'obligation de partager l'espace public qu'est la route ! Son préalable est le respect de son code qui s'applique ici, comme sur l'ensemble du territoire de la République. Nous risquons quotidiennement des accidents qui pourraient être graves du fait de son non-respect par quelques-uns. Le sens interdit s'applique à tous les moyens de déplacement (sauf piétons) à moins d'une précision complémentaire du panneau de type « sauf cycliste » vienne en modifier le message. Le port du casque en vélo est largement conseillé et obligatoire pour les jeunes enfants jusqu'à 12 ans. La sécurité routière avait un slogan dans les années 80, qui conserve toute son actualité : « Mon casque est ma seule carrosserie ! ».

L'accès au port est interdit aux véhicules automobiles des particuliers et entreprises de 11 h à 18 h.

ZONES PIÉTONNES

Pour rappel, la zone piétonne englobe le bourg : parties des rues de l'Église, de la Mairie, de la rue du Couvent, toute la rue du Commerce, la Rue des Chaumières (anciennement rue des escaliers), jusqu'à la rue du Bindo. Toute la rue de la Forge.

TENUES EN AGGLOMÉRATION ET DANS LES COMMERCES

Des tenues décentes sont demandées pour les déplacements sur la voie publique et dans les commerces. Torses nus et port des seuls maillots de bains sont interdits.

POSTE PROVISOIRE DE GENDARMERIE

Il est ouvert quotidiennement de 18 à 19 heures. En cas d'urgence appelez le 17.

DEMANDES DE LOGEMENTS PERMANENTS

Pour l'éclairage de tous : les candidats à l'obtention de logements permanents (ayant un lien avec l'île), sont au 20 juillet de vingt et un : 3 familles avec enfants, 3 jeunes couples, 9 personnes seules en activité professionnelle sur l'île, 6 personnes retraitées. La commune est propriétaire de six maisons, avec celles-ci le territoire dispose de 61 logements dits sociaux. Un seul n'est pas attribué pour nécessité de travaux.

BREIZHGO / DÉPLACEMENTS GRATUITS POUR LES JEUNES

La Région Bretagne met plus de 50 000 billets gratuits par semaine à disposition des jeunes apprenants de moins de 26 ans souhaitant se déplacer en Bretagne sur le réseau de transport public régional Breizhgo (Car, TER, bateau) du mercredi 12 juillet au dimanche 3 septembre. Tout renseignement sur : <https://www.breizhgo.bzh/>.



PERMANENCES DE TY INFO SERVICES

Lancé en octobre 2022, l'antenne « France Service » de l'agglomération de Vannes reçoit les îlois un mardi sur deux pour les aider dans les démarches avec l'administration. L'expérience est saluée de succès et se manifeste par la prise de rendez-vous des usagers. Pendant la période des vacances, le calendrier des jours fériés réduit la permanence de l'été au mardi : 29 août de 9 h à 12 h, dans la salle du Conseil municipal.

UNE ANTENNE RELAIS DE TÉLÉPHONIE MOBILE

L'ARCEP, l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes, est chargée de veiller à ce que la couverture en téléphonie mobile soit réalisée sur tout le territoire. La société « Free » a déposé une déclaration préalable de son intention de poser un relais sur la zone artisanale du Grégan. Il s'agit d'un relais de 21 mètres pour téléphonie mobile 4G, 5G. Les pièces complémentaires, demandées en cours d'instruction, ont été fournies. La déclaration préalable a été signée, il reste à la société de concrétiser son projet de convention avec le propriétaire du terrain. Le recours des tiers pourra s'exercer jusqu'à la fin des deux mois d'apposition d'un panneau déclarant le démarrage des travaux qui ne sont pas envisagés avant septembre / octobre. D'ores et déjà, une permanence d'information est programmée le mardi 29 août de 17 à 19 h à la salle polyvalente du Prado.

ERRATUM

Dans la Gazette municipale de juillet, nous avons omis de retranscrire dans leur article le site internet de l'association de Brouël : <https://associationbrouel.fr/>
Merci de nous en excuser. *Le comité de rédaction*

FESTIVAL LES INSULAIRES !

L'organisation se précise pour le prochain festival des Insulaires à Houat le week-end du 22, 23 et 24 septembre 2023 (à suivre sur <https://lesinsulaires.com>).

Un trajet direct par mer est mis en place : un bateau de la compagnie Izenah partira de la cale de Toulindac le vendredi 22 à 8h45, et reviendra le dimanche 24, départ de Houat à 17h. Le tarif est de 35 € aller/retour (18 € pour les 4 à 10 ans).

Pour les personnes qui ne sont pas logées sur place, un aller/retour sera également organisé sur la journée du samedi, au même tarif.

Le repas de clôture du dimanche midi sera cette année au prix de 14 €, au menu : terrine, lasagnes de raie et panna cotta.

Les réservations deviennent définitives au moment du règlement auprès de Céline, en mairie ou à la bibliothèque, par chèque (à l'ordre de SAS Izenah pour le bateau, et de l'AFIP pour les repas).

Pour toute information : bibliotheque@mairie-ileauxmoines.fr.

À RETENIR !

Les 21 et 22 juillet : exposition du Club des sages, salle annexe

Du 21 au 31 juillet : exposition d'Aurélia Naccache et Barbara Sabaté Montoriol, chapelle du Guéric

22 juillet : apéro-concert à la Girouette avec le groupe Sayaré (soul jazz), 19h30

23 juillet : bric-à-brac de l'APEL, place du Marché, à partir de 9 h

Du 24 au 28 juillet : exposition de Danielle Dion-Singer, salle annexe

Du 29 au 31 juillet : festival Passeurs de Films, château du Guéric

Du 29 au 2 août : exposition de Christian Pinon, salle annexe

1^{er} août : concert Duo Galana (guitare et soprano), chapelle Notre-Dame d'Espérance, 20 h 30.

Du 3 au 7 août : exposition de Marthe Vitrac, salle annexe

4 août : Concert des Escales Musicales (chant et piano), église Saint-Michel, 20 h, pré-concert pour les enfants à 17h.

5 août : Concert solo bandonéon, chapelle Notre-Dame d'Espérance, 20 h.

6 août : Fête de la mer à la pointe du Trec'h à partir de 10 h 30.

Du 8 au 12 août : exposition de Sylvie Bac, salle annexe

8 août : concert du collectif ARP (harpe celtique), église saint-Michel, 18 h 30.

Du 10 au 14 août : Festival Théâtre en Herbe, dans la cour du Rinville

10 août : Brocante de la paroisse dans le jardin du presbytère, à partir de 10 h

Du 13 au 17 août : exposition de Stéphane Dugied et Matthieu Malaud, salle annexe

13 août : Portes ouvertes à la caserne des pompiers, 17 h